

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transfert des centres de santé de l'Assurance Maladie : une première étape dans élargissement de l'offre de soins du Groupe UGECAM

1^{er} octobre 2024

Transfert des centres de santé dentaire de Versailles et de Bar-le-Duc vers le Groupe UGECAM

Inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Cnam, le transfert progressif des centres de santé de l'Assurance Maladie va connaître une première étape importante au 1^{er} octobre. Le transfert des centres de santé dentaire de Versailles (CPAM des Yvelines) vers l'UGECAM Ile-de-France et de Bar-le-Duc (CPAM de la Meuse) vers l'UGECAM Nord-Est constitue un moment fort dans le développement d'une nouvelle offre ambulatoire du Groupe UGECAM. Les centres de santé dentaires de Versailles et de Bar-le-Duc assurent la continuité de soins auprès des patients, garantissant ainsi une prise en charge constante et de qualité.

Un développement stratégique vers de nouvelles activités de soins

Avec la reprise en gestion des centres de santé, le Groupe UGECAM s'engage dans une évolution majeure de son offre de soins, pour répondre aux besoins de la population sur les territoires. D'ici à 2027, le Groupe reprendra progressivement la gestion des centres de santé gérés par les caisses primaires de l'Assurance Maladie (CPAM) et la caisse régionale d'Ile de France (CRAMIF), élargissant ainsi son activité aux soins primaires. Cette démarche permettra d'offrir de nouvelles prises en charge, notamment aux patients et personnes accompagnées dans ses établissements et services médicosociaux dans le cadre de parcours de soins personnalisés.

Améliorer l'accès aux soins pour les publics vulnérables

Au sein du Groupe UGECAM, les centres de santé dentaires et polyvalents de l'Assurance maladie continueront à promouvoir l'accès aux soins pour tous, avec une attention particulière aux publics les plus éloignés des soins, en particulier les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. Anne Moutel-Seiller, Directrice générale du Groupe UGECAM, déclare : « *Opérateur en santé de l'Assurance Maladie, le Groupe UGECAM et ses 14 000 collaborateurs œuvrent quotidiennement à l'accès aux soins et à l'autonomie de tous. L'intégration des centres de santé de l'Assurance Maladie au sein du groupe est une étape cruciale de son développement depuis sa création en 2000 : elle souligne à la fois notre volonté d'élargir notre offre de soins avec des services de santé plus complets et accessibles, mais aussi notre ambition de faciliter des parcours de soins pour les patients que nous prenons en charge et les personnes que nous accompagnons sur nos territoires.* »

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter la responsable de communication du Groupe UGECAM : Laetitia Mathieu, laetitia.mathieu@assurance-maladie.fr

Le Groupe UGECAM (1) est un groupe de l'Assurance Maladie. Il en porte les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation. Il est à but non lucratif. Piloté par une Direction nationale, le Groupe UGECAM est constitué de 13 unions régionales qui gèrent 249 établissements et services répartis sur plus de 150 sites, à la fois dans les champs sanitaire et médico-social. Le Groupe UGECAM propose une offre de soins et d'accompagnement médico-social, adaptée aux besoins des populations. Les missions des établissements du Groupe UGECAM sont nombreuses : soigner et rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge, et développer des programmes de réinsertion dans la vie dite ordinaire, dont la réinsertion professionnelle. Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (UGECAM) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

(1) Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie